

# COIN technipharm

JUIN 2013

## QUELS DÉFIS ATTENDENT LES ATP ?

Par Frédérique David

Comment mettre en pratique les grands principes gériatriques, comment adapter le service à la clientèle en pharmacie et les impacts du BCM sur le travail des ATP? Ces questions étaient au programme des conférences du Congrès de l'Association québécoise des assistants techniques en pharmacie (AQATP), les 3, 4 et 5 mai dernier, à Saint-Sauveur. L'événement était également l'occasion de discuter des nouveaux défis qui attendent les ATP à la suite de l'adoption de la Loi 41, modifiant la *Loi sur la pharmacie*. «Les pharmaciens devront aller au-delà de la distribution de médicaments. Nous sommes donc à un moment charnière dans le domaine de la pharmacie», a indiqué Manon Lambert, directrice générale et secrétaire de l'Ordre des pharmaciens du Québec (OPQ), lors d'une conférence intitulée «Les standards de pratique pour les ATP: les défis qui vous attendent».

Marie Claude Poulin, adjointe à l'organisation des soins et services pharmaceutiques à l'OPQ, et Manon Lambert ont fait état de l'avancement du «Projet de révision du rôle des assistants techniques en pharmacie». Un groupe de travail composé de représentants l'AQATP, de l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires (AQPP), de l'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (APES) et de l'Association des bannières et des chaînes de pharmacies du Québec (ABCPCQ) a été mis en place par l'OPQ, afin de réviser le rôle des ATP. Le projet comprend trois phases: l'élaboration des standards de pratique, la détermination des compétences requises et enfin, la proposition d'un cadre réglementaire et législatif. On peut lire le texte complet sur Profession Santé, dans la section ATP.

## LEÇON DE FC GRATUITE À L'INTÉRIEUR:

Comment gérer une erreur médicamenteuse

Accréditée par le Conseil canadien de l'éducation permanente en pharmacie (CCCEP)

Répondez en ligne pour connaître vos résultats immédiatement  
[www.ProfessionSante.ca](http://www.ProfessionSante.ca)



Coin technipharm a reçu l'approbation de



CANADIAN PHARMACEUTICAL ASSOCIATION

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PHARMACIENS PROPRIÉTAIRES



## S'ÉPANOUIR DANS UNE PHARMACIE D'HÔPITAL

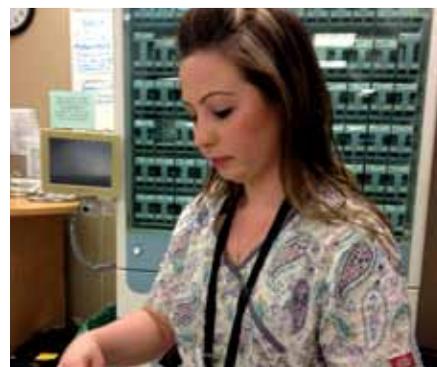
### LA TÉNACITÉ D'UNE TECHNICIENNE PASSIONNÉE PAR SON TRAVAIL

**TECHNICIENNE EN PHARMACIE DEPUIS** seulement cinq ans, Ashley Corra a enfin obtenu «l'emploi idéal» au sein de l'équipe de la pharmacie de l'Hôtel-Dieu Grace Hospital, à Windsor, en Ontario.

Diplômée en 2008 du programme de techniques pharmaceutiques nouvellement accrédité du Collège St-Clair, à Windsor, Corra n'a pas eu besoin de suivre des cours de transition pour devenir technicienne agréée, en décembre 2010. «J'ai été chanceuse», dit-elle avec candeur. Son diplôme en poche, Corra a travaillé dans une pharmacie Walmart où elle a pu pleinement exercer sa compétence. Une fois que le pharmacien vérifiait les aspects thérapeutiques d'une ordonnance, elle procédait à la vérification finale – «Ça ne partait qu'avec ma signature».

Étant l'une des premières techniciennes agréées au Canada, Corra a prononcé une allocution lors du dernier congrès de la profession intitulé «Breaking Barriers», dans le cadre d'une séance sur l'utilisation optimale des techniciens en pharmacie agréés. Elle a aussi travaillé une journée dans plusieurs autres pharmacies Walmart afin que les pharmaciens puissent se rendre compte des effets bénéfiques d'un technicien en pharmacie sur leur fonctionnement.

Corra est enthousiaste et pense que l'agrément est une forme d'avancement professionnel pour les assistants techniques en pharmacie. «C'est extraordinaire que nous ayons cette possibilité et j'en suis très reconnaissante. Mais l'agrément ne convient pas à tout le monde, concède-t-elle. Certains ne veulent pas assumer cette responsabilité, ce que je comprends parfaitement.» Elle admet avoir été terrifiée la première fois qu'elle a dû vérifier une ordonnance, mais elle a vite surmonté son anxiété et s'est montrée fière de ses nouvelles responsabilités. Comme elle est la seule technicienne agréée de sa pharmacie, elle a libéré le pharmacien, qui a pu consacrer davantage de temps aux services de consultation. Autrement, «le pharmacien aurait eu beaucoup de difficulté à se défaire des opérations courantes pour effectuer une revue de médicaments Medscheck pour un patient, poursuit Corra, et ce n'est pas juste. Tout le monde a le droit d'obtenir des conseils personnalisés. Sans la présence d'un technicien agréé ou de plusieurs pharmaciens, c'est parfois impossible.»



Même si elle a bien aimé son travail en pharmacie communautaire, Corra a toujours convoité un poste dans un hôpital. «La vente au détail a été une bonne expérience, mais travailler à l'hôpital a toujours été mon rêve, explique-t-elle. Quand l'occasion s'est présentée, je l'ai saisie!»

La vente au détail et l'hôpital «n'ont rien en commun», poursuit-elle. À l'hôpital, vos clients sont les infirmières et les médecins. Il y a beaucoup plus de choses à faire et à apprendre». Toutes les commandes à l'hôpital doivent être écrites, alors que dans une pharmacie de détail, elle pouvait prendre des commandes par téléphone. Et elle n'a aucun contact avec les patients, sauf quand elle travaille dans la clinique de pré-admission, où elle passe en revue les médicaments des patients qui doivent subir une chirurgie. Puisqu'on ne fonctionne que par dose unitaire à l'hôpital, elle a également appris à utiliser la méthode d'emballage PACMED durant ses six semaines de formation. Ses autres tâches consistaient à remplir les machines Pyxis sur les étages de l'hôpital, à travailler dans la salle d'intraveineuse et à saisir les commandes.

Corra est l'une des quelque 30 techniciens en pharmacie de l'hôpital – qui sont tous agréés ou le seront bientôt – et elle travaille à temps partiel. Elle aspire néanmoins à un poste permanent à plein temps, même si le processus est long. Si le temps le lui permet, elle envisage aussi de travailler un peu dans une pharmacie communautaire, pour tenir à jour ses compétences. Quoi que lui réserve l'avenir, Corra a trouvé sa voie. «Je suis très privilégiée, conclut-elle. Je suis très jeune et j'ai déjà fait beaucoup de choses, mais mon objectif ultime était de travailler dans un hôpital.»

Mission accomplie.

Un service éducatif destiné aux assistants techniques en pharmacie canadiens et offert par Teva

[www.tevacanada.com](http://www.tevacanada.com)



Éditrice  
**Caroline Bélisle**

Rédactrice en chef  
**Caroline Baril**

Révisseuse du français  
**Chantal Benhamron**

Auteurs du Québec  
**Sally Praskey, Éric Whittom, B.Pharm**

Auteurs  
**Sally Praskey, Éric Whittom**

Directeur artistique  
**Pascal Gornick**

Directrice de la production  
**Maria Tomasino**

### COMITÉ CONSULTATIF DE RÉDACTION

**Colleen Curry,**  
Collège communautaire  
du Nouveau-Brunswick

**Ron Elliott, B.Sc.Pharm.**

**Pam Fitzmaurice,** Assistante technique  
en pharmacie

**Tim Fleming,**  
Association canadienne des  
techniciens pharmaceutiques

**Krista Logan, CPhT**

**Louise Senécal,**  
Association québécoise des assistants  
techniques en pharmacie (AQATP)

**Margaret Woodruff,**  
Humber College

**Tana Yoon, CPhT (É.-U.)**

## L'actualité pharmaceutique

COIN TECHNIPHARM et COIN TECHNIPHARM FC  
sont publiés par *L'actualité pharmaceutique*,  
une division des Éditions Rogers Limitée,  
1200, avenue McGill College, bureau 800  
Montréal, Québec H3B 4G7

Ce document ne peut être reproduit en tout  
ou en partie sans le consentement écrit de l'éditeur.  
Pour tous renseignements,  
communiquez avec Rosalind Stefanac.  
Tél.: 416 764-3926 – Téléc.: 416 764-3931

**Y a-t-il un sujet dont vous aimeriez que  
nous parlions dans Coin technipharm ?  
Envoyez vos idées et vos commentaires  
à [rosalind.stefanac@rci.rogers.com](mailto:rosalind.stefanac@rci.rogers.com)**

Un service éducatif mis à la disposition des assistants  
techniques en pharmacie canadiens par Teva.  
[www.tevacanada.com](http://www.tevacanada.com)



Visitez nos sites Web  
[www.ProfessionSante.ca](http://www.ProfessionSante.ca)  
[www.tevacanada.com](http://www.tevacanada.com)

## NOUVELLES

### En attente d'une approbation pour le transfert d'ordonnances

#### LORSQUE LES CHANGEMENTS PROPOSÉS

au Règlement sur les aliments et drogues entreront en vigueur, les techniciens en pharmacie seront autorisés à transférer des ordonnances d'une pharmacie à l'autre. Actuellement, seuls les pharmaciens sont autorisés à exécuter des transferts d'ordonnance et à remplir les formulaires.

Ces changements devraient faire économiser aux pharmacies environ 8,7 millions de dollars par an en frais administratifs, tout en favorisant l'élargissement du champ d'exercice des techniciens. « Cela permettra aux pharmaciens d'avoir plus de temps pour donner des conseils et servir les clients, tout en assurant les opérations quotidiennes de leur commerce », a déclaré l'Honorable Tony Clement, président du Conseil du trésor.

Le projet a été publié pour consultation publique dans la *Gazette du Canada*, Partie I, le 22 décembre 2012. Les commentaires recueillis seront intégrés à la version finale de l'amendement. « La proposition entrera en vigueur après sa publication dans la *Gazette du Canada*, Partie II, prévue en 2013 », indique Blossom Leung, agente des relations avec les médias, Direction des communications et des affaires publiques, Santé Canada.

Cet amendement s'appliquera à l'Ontario, à l'Alberta et à la Colombie-Britannique, ces provinces ayant déjà instauré une réglementation d'agrément pour les techniciens. Les autres provinces devront élaborer une nouvelle réglementation pour les techniciens s'ils veulent bénéficier de ces changements, conclut Blossom Leung.

### Participation au Mois de sensibilisation au travail du pharmacien

#### LES ÉTUDIANTS EN TECHNIQUES

pharmaceutiques du Collège Fleming, à Peterborough, en Ontario, ont joué un rôle important dans le cadre du Mois de sensibilisation au travail du pharmacien, qui s'est déroulé en mars dernier. Ils ont notamment aménagé des kiosques d'information et offert des bilans de santé gratuits au public. C'est la première fois qu'un programme de techniques pharmaceutiques prend part à cet événement.

Les étudiants ont tenu cinq kiosques pendant trois jours au campus Sutherland. Accompagnés d'un professionnel de la santé agréé dans chacun des kiosques, les étudiants ont fait des démonstrations sur l'utilisation correcte des inhalateurs pour l'asthme, ainsi que sur la protection solaire, la cessation tabagique, la

massothérapie et les préparations spéciales. Ils ont aussi informé le public sur les facteurs de risque d'infarctus, les soins de santé holistiques, les allergies, l'emballage facilitant l'observance thérapeutique, le contrôle des infections, les préparations et les traitements vétérinaires, entre autres. Les visiteurs ont même eu droit à une revue de médicaments.

« Les étudiants en techniques pharmaceutiques du Collège Fleming n'ont pas ménagé leurs efforts pour préparer cet événement, qui leur a permis de travailler en collaboration avec des professionnels de la santé agréés, de procéder à des démonstrations utiles et d'éduquer le public », déclare Amanda Mushynski, coordonnatrice du programme de techniques pharmaceutiques du Collège Fleming.

### Dates limites incontournables dans certaines provinces, reportées dans d'autres

#### LES ASSISTANTS EN PHARMACIE QUI

souhaitent obtenir leur agrément en Ontario doivent avoir terminé leur cours de transition le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Le Collège des pharmaciens de l'Ontario (OPC) indique que les techniciens pourront s'inscrire à un cours en ligne ou dans un établissement scolaire jusqu'à l'automne 2014; quant à l'Évaluation et la reconnaissance des acquis (pour tous les cours sauf pour le cours d'exercice professionnel), celle-ci ne sera offerte que jusqu'à l'été 2014. Ceux qui ne respecteront pas cette échéance devront suivre les programmes de formation exigés et obtenir un diplôme de l'un des programmes accrédités de techniques pharmaceutiques offerts dans les collèges professionnels et généraux.

Pour aider les techniciens candidats à l'agrément à établir leur calendrier de formation, l'OPC a mis en ligne un outil de suivi sur le site [www.ocpinfo.com](http://www.ocpinfo.com).

De même, le Collège des pharmaciens de l'Alberta indique qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, seuls ceux qui auront obtenu un diplôme au terme d'un programme de formation accrédité

ou qui auront réussi l'examen d'évaluation pourront être inscrits au registre provisoire des techniciens en pharmacie agréés. La séance d'examen d'évaluation d'octobre 2013 sera la dernière occasion de satisfaire à cette exigence.

En attendant, le Bureau des examinateurs en pharmacie du Canada (BEPC) a décidé de reporter au 31 décembre 2018 la date limite pour l'examen d'évaluation dans les provinces qui n'ont pas encore instauré la nouvelle réglementation pour les techniciens. « Cette décision a été prise pour tenir compte des provinces qui n'ont pas terminé le processus de mise en œuvre de la réglementation des techniciens, explique Renée Kiss, adjointe à l'information au BEPC. Il faut savoir que ces dates limites peuvent varier selon les différents organismes de réglementation provinciaux, ajoute-t-elle, comme l'Ontario, où la date limite pour l'examen d'évaluation est déjà échue, et l'Alberta, où la date limite est le 1<sup>er</sup> janvier 2014. »

Les assistants qui aspirent à l'agrément ont intérêt à vérifier les dates butoirs auprès du collège des pharmaciens de leur province.

## Séparer les tâches techniques des tâches cliniques

**MÊME SI LE CHAMP DE COMPÉTENCE** des techniciens en pharmacie agréés est clairement défini, il peut subsister une certaine confusion lorsque les pharmaciens continuent d'assumer des tâches techniques.

«De nombreux pharmaciens ne savent pas exactement comment utiliser les techniciens », explique John Shaske, associé et pharmacien de l'établissement Howe Sound, à Gibsons, en Colombie-Britannique. «Au lieu d'exercer auprès d'eux un rôle de mentor pour la préparation et la distribution des médicaments, ils prennent pour ainsi dire les commandes... et se replient sur ce qui leur est le plus familier. Ça fait boule de neige et ça perpétue les mauvaises habitudes.» John Shaske maintient que les pharmaciens ne devraient pas intervenir dans la préparation des médicaments et que les techniciens devraient être responsables du déroulement des opérations.

Les techniciens devraient recueillir des renseignements auprès des patients, une tâche que les pharmaciens exercent trop souvent. «C'est le travail des techniciens», dit John Shaske. Il a l'intention d'affecter un ou deux techniciens à un pharmacien en première ligne en tout temps pour préparer les ordonnances des patients, ce qui permettra au pharmacien d'être plus libre pour discuter avec les patients de leurs problèmes de santé.

Bien qu'ils recueillent des renseignements, les techniciens ne sont pas autorisés à exercer des tâches qui impliquent une prise de décision. Les techniciens posent des questions comme «Avez-vous reçu un vaccin contre la grippe? Quand? Quels médicaments prenez-vous actuellement?». Une fois qu'ils ont recueilli les renseignements, le pharmacien peut discuter avec le patient de ses objectifs. «Les pharmaciens sont là pour trouver des solutions à des problèmes thérapeutiques, explique John, et non pour recueillir des données sur les taux de glycémie ou prendre la tension artérielle des patients. Ces tâches incombent aux techniciens.» L'information technique n'a rien à voir avec l'état clinique du patient.

Les assistants en pharmacie jouent également un rôle important, poursuit John, parce qu'ils constituent l'équipe de préparation et de distribution des médicaments». Les pharmaciens ont déjà de l'expérience en la matière, alors ils peuvent former les techniciens, ajoutez-il – mais pas faire le travail à leur place.

Le jour où les pharmaciens se consacreront davantage aux activités cliniques et où les techniciens assumeront de plus en plus leurs nouvelles responsabilités, les pharmaciens perdront ces compétences techniques, explique John. «Dans quelque 20 ans, il n'existera plus de pharmaciens expérimentés en préparation de médicaments». Et la séparation entre l'aspect technique et clinique de la pharmacie sera définitivement achevée.

### QUI FAIT QUOI?

| Techniciens   | Pharmaciens  |
|---|--|
| En général, les techniciens sont responsables et imputables des aspects techniques des renouvellements et des nouvelles ordonnances (p. ex., vérifier le nom du patient, la forme pharmaceutique, la voie d'administration et la posologie du médicament, le médecin prescripteur). | Les pharmaciens sont responsables de la pertinence thérapeutique et clinique de tous les renouvellements et des nouvelles ordonnances, ainsi que de toutes les consultations thérapeutiques.   |
| Exemples  |  |
| Un technicien en pharmacie peut s'assurer qu'un flacon contient bien 100 comprimés et que les renseignements sur l'étiquette – nom du patient, médecin prescripteur, médicament et instructions – sont conformes.   | Le pharmacien doit évaluer le patient, autoriser un médicament s'il le juge approprié et donner des conseils au patient sur la façon de le prendre.  |
| Un technicien peut expliquer comment utiliser un glucomètre, comment mesurer une dose d'antibiotique, comment masquer le mauvais goût d'un antibiotique, ou comment diluer du Métamucil dans un jus.  | Le pharmacien se charge des activités cliniques : donner des conseils sur les symptômes indiquant qu'il faut mesurer sa glycémie, évaluer si un antibiotique est efficace ou pas ou recommander du Métamucil ou un autre traitement si nécessaire. |
| Toute ordonnance exécutée doit comporter la signature ou tout autre signe d'identification du technicien (pour les tâches techniques) et du pharmacien (pour les tâches cliniques)  |  |

Source : Collège des pharmaciens de l'Ontario, [www.opcinfo.com](http://www.opcinfo.com), Understanding What a Pharmacy Technician Can Do; Prince Edward Island Pharmacy Board, "The Island Capsule Newsletter", février 2013.

**TEVA** le monde à votre portée

## N°1 pour l'éducation des assistants techniques en pharmacie

Vous savez déjà que Teva est la plus importante entreprise de médicaments génériques au monde. Mais saviez-vous que comparativement à nos compétiteurs, nous mettons à la disposition des assistants techniques les ressources les plus nombreuses ? Notre publication nationale *Coin Technipharm* est la seule rédigée spécifiquement à l'intention des assistants techniques en pharmacie. Nous publions aussi *Coin Technipharm FC*, le seul programme en formation continue accrédité par le *Conseil canadien de l'Éducation permanente en pharmacie (CCEPP)*.

**Faites confiance à un chef de file mondial attentif au perfectionnement professionnel.**

[tevacanada.com](http://tevacanada.com)